

Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°39_CC_2023_CCDS

PORTANT PARTICIPATION DE LA CCDS A LA 4ème ÉDITION DU « GRAND PRIX DES SAVANES »

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation: 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absents excusés ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE à Jean-Raymond HORTH, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Jean-Robert CHOCHO, Célia TARQUIN à François RINGUET, Céline ZULEMARO à Roland BERTHIER, Françoise BRUNO FREDOC à Gaëtan STANISLAS, Nicolas CHUN HONG CHEUNG à Martine PAPAIX, Frédéric LLADERES à Rodolphe HORTH,



Absents excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Davy RIMANE, Alain YANG,

Absents non excusés:

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE.

A été nommé Secrétaire de séance Madame Françoise BRUNO FREDOC.

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Fort du succès rencontré auprès du public et des coureurs lors des précédentes éditions du « Grand Prix des Savanes », la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) en convention partenariale avec le Comité Régionale de Cyclisme de la Guyane (CRCG), souhaitent organiser la 4ème édition de cette compétition réservée aux cyclistes des, 1ère, 2ème, 3ème catégorie séniore ainsi qu'aux juniors de notre territoire et à des équipes invitées.

Après le tour cycliste de Guyane, le Grand Prix des Savanes est la deuxième plus grande compétition de la discipline sur le territoire.

Comme lors des précédentes éditions, la CCDS est à la recherche de partenaires publics et privés, afin de financer les trois jours de compétition, qui seront un très bon test pour nos coureurs locaux en vue du Tour de Guyane 2023.

Les objectifs principaux de cette compétition sont :

- De donner la possibilité à la population Guyanaise de vivre une grande compétition sportive
- D'habituer nos coureurs locaux à se confronter à ceux de l'extérieur

Les objectifs secondaires sont :

- De renforcer l'attractivité du territoire des Savanes à travers son paysage
- De mettre en avant le dynamisme le territoire des Savanes.
- De mettre en avant nos champions locaux

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- La participation de la CCDS à l'organisation de la 4ème édition du Grand Prix des Savanes en partenariat avec le CRCG partenaires publics et privés qui se déroulera du samedi 27 mai 2023 au lundi 29 mai 2023 pour un montant de **30 000,00€ (trente mille euros)**
- L'approbation du coût prévisionnel du projet estimé à **50 000,00€** (cinquante mille euros), selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Communication, goodies, restauration, Repas, animation, trophées, transport	20 000,00€	Partenaires privées	20 000,00€
Frais organisation au CRCG	30 000,00€	CCDS	30 000,00€
Total	50 000,00€	Total	50 000,00€

Et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la création de la Communauté de Communes des Savanes par arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 du Préfet de Guyane ;

Vu la loi nº99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi nº2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2020 ;

 $Vu \ la \ d\'elib\'eration \ n^o \ 28_CC_2022_CCDS \ portant \ approbation \ du \ budget \ unique \ de \ la \ CCDS \ au \ titre \ de \ l'ann\'ee \ 2022 \ ;$

Vu l'avis de la commission des finances du 07 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : **PREND** acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2: APPROUVE la participation de la CCDS à l'organisation de la manifestation sportive « 4ème édition du GRAND PRIX DES SAVANES » en partenariat avec le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane − partenaires, pour un montant de 30 000,00€ (trente mille euros)

ARTICLE 3 : APPROUVE le coût prévisionnel du projet pour un montant de 50 000,00€ (cinquante mille euros) selon le plan financement ci-après :

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Communication, goodies, restauration, Repas, animation, trophées, transport	20 000,00€	Partenaires privées	20 000,00€
Frais organisation au CRCG	30 000,00€	CCDS	30 000,00€
Total	50 000,00€	Total	50 000,00€

ARTICLE 4 : **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 5: **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE:

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum: 18

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 08 Nombre de votants : 28

Pour: 28 Contre: 00

Abstention(s): 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 6 avril 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

Francois RINGUET

PREFECTURE DE GUYANE Greffe BCL

2 0 AVR. 2023